

# SENSIBILISER À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)



## Kit de sensibilisation

### Guide de l'animateur

# Avant-propos

## Qu'est-ce que le Kit Sensibilisation de l'Avisé ?

Ce kit de sensibilisation est réalisé par l'Avisé, avec le soutien de la Banque des Territoires et du Fonds social européen. Il s'agit d'un outil à destination de tous ceux qui souhaitent mener une intervention de sensibilisation sur l'Économie sociale et solidaire (ESS).

**Ce support de présentation vous donne des clés pour proposer un atelier ou une conférence sur l'ESS et l'entrepreneuriat social.** Ce guide de l'animateur comporte tous les commentaires pour vous aider dans votre présentation.

## Vocabulaire

Dans cet exposé, nous employons de manière indifférenciée les termes "entreprise de l'économie sociale et solidaire", "entreprise sociale" et "structure d'utilité sociale".

**La notion d'entreprise englobe l'ensemble des organisations, dont les associations employeuses qui portent elles aussi des projets économiques.**

## Comment utiliser cette présentation ?

Cet atelier-type est composé de quatre parties :

1. **Se repérer dans l'ESS** : définition et grands principes de l'ESS
2. **S'engager dans l'ESS** : bénévolat, crowdfunding et médias positifs
3. **Travailler dans l'ESS** : situation du marché du travail et conseils
4. **Entreprendre dans l'ESS** : l'entrepreneuriat social en pratique, se faire accompagner, se faire financer et conseils

Ces différentes parties peuvent être utilisées ensemble ou séparément et s'adapter au format qui vous conviendra le mieux : d'une heure de sensibilisation à une journée complète de formation.

Vous pouvez compléter cette présentation par un témoignage de recruteur ou d'entrepreneur par exemple. **N'hésitez pas à vous approprier ce déroulé type et à l'adapter à votre public ou au contexte de votre événement.**

## Qu'allez-vous trouver dans ce kit ?

**Ce kit comporte 2 supports :**

- ❖ Un support de présentation sous format PowerPoint à projeter pendant l'intervention ;
- ❖ Un guide animateur qui donne toutes les clés pour animer la séance sur la base du support PowerPoint.

# Accueil et introduction

## Accueillir les participants à l'atelier



- ❖ Si besoin, resituez l'atelier que vous allez animer dans son contexte (un cours, un forum, ...) et précisez qu'il s'agit d'un atelier participatif où chacun est invité à donner son avis, à poser des questions et à contribuer à l'atelier.  
**L'idéal est de co-animer cet atelier avec un recruteur de l'ESS, un salarié de l'ESS ou encore un entrepreneur** qui pourront illustrer les différents points soulevés.
- ❖ **Présentation rapide des intervenants :**  
Présentez-vous ainsi que l'éventuel intervenant. N'hésitez pas à raconter votre histoire et les éléments de votre parcours qui vous ont amené jusqu'à l'ESS ou qui vous motivent à intervenir aujourd'hui.  
Pour mettre à l'aise les participants, vous pouvez éventuellement proposer un rapide brise-glace.

## Présenter le sommaire de l'exposé



# **Se repérer**

## **dans l'économie sociale et solidaire**

**Repères historiques, définition des termes et questions d'actualité**

## Repères historiques



- ❖ **Dès le XIXe siècle, une économie sociale** s'organise face aux dégâts engendrés par la révolution industrielle, avec la naissance des sociétés de secours mutuel – futures mutuelles – des coopératives de crédit mutuel, de production, de consommateurs et des premières coopératives agricoles.
- ❖ **En 1901, une loi établit la liberté d'association**, marquant le début du développement associatif. Celui-ci prend un nouvel essor après la Libération de 1945, notamment dans les secteurs de la jeunesse, de la protection de l'enfance, du sport, de la culture et de l'éducation populaire.
- ❖ **Dans les années 1970 -1980, l'économie solidaire voit le jour**, notamment à travers le développement de l'insertion par l'activité économique, pour lutter contre les effets du chômage et de l'exclusion. Elle prend place dans des activités peu prisées du secteur privé "classique" comme les services de proximité, le tri et le recyclage, la gestion des espaces verts ou la logistique.
- ❖ **Dans les années 2000**, de nouvelles dynamiques entrepreneuriales émergent pour répondre aux besoins sociaux non ou mal satisfaits par les services publics. Une politique publique de l'ESS prend alors son essor, favorisant l'émergence de fonds dédiés et de dispositifs d'appui tels que les incubateurs d'innovation sociale ou le Dispositif local d'accompagnement (DLA), dont l'Avisé est l'opérateur national depuis 2002. Des organisations et réseaux, comme l'Avisé et le Mouvement des entrepreneurs sociaux, sont alors créés pour encourager le développement des entreprises sociales.
- ❖ **La Loi n°2014-856 dite Loi Hamon, adoptée en juillet 2014**, reconnaît officiellement l'ESS comme un ensemble réunissant "l'économie sociale", "l'économie solidaire" et "l'entrepreneuriat social".

## Définition et cadre légal de l'ESS

**Définition et cadre légal de l'ESS**  
La Loi n°2014-856 du 11 juillet 2014

« L'économie sociale et solidaire est un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices
- Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts, prévoyant l'information et la participation des associés, des salariés et des parties prenantes aux réalisations de l'entreprise.
- Une gestion conforme aux principes suivants :
  - ✓ Les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise.
  - ✓ Les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées. »

Extrait de l'article 1<sup>er</sup> de la Loi ESS du 11 juillet 2014

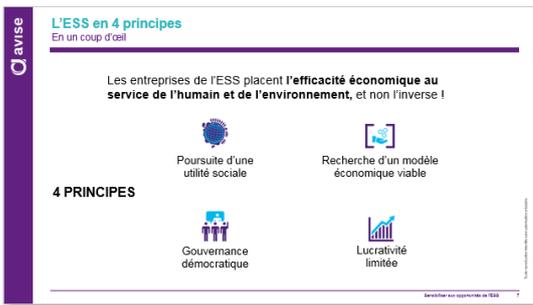
### ❖ Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS

Le 31 juillet 2014, pour la première fois en France, une loi en faveur de l'économie sociale et solidaire a été adoptée. Projet initié en juillet 2013 par Benoît Hamon, alors Ministre délégué à l'économie sociale et solidaire, cette loi a pour objectifs de consolider le réseau, la gouvernance et les outils de financement des acteurs de l'ESS, de redonner du pouvoir d'agir aux salariés, de provoquer un choc coopératif et renforcer les politiques de développement local.

### ❖ Définition de l'ESS selon la Loi, Article 1<sup>er</sup>

La loi ESS pose le périmètre de l'ESS. Au-delà des statuts historiques de l'ESS, à savoir les associations, les mutuelles, les coopératives et les fondations, elle ouvre l'ESS aux entreprises à statut commercial poursuivant un objectif d'utilité sociale tel que défini dans la loi, et faisant le choix d'appliquer les principes de l'ESS.

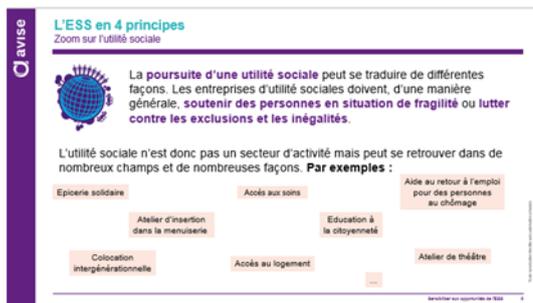
# L'ESS en 4 principes



❖ **Cette loi ESS de 2014, définit l'économie sociale et solidaire par 4 principes :**

1. **L'utilité sociale**, c'est le cœur du projet, sa raison d'être. Elle peut s'inscrire dans de nombreux domaines : lutte contre la précarité, éducation, environnement...
2. **Un modèle économique viable, construit pour assurer la mission sociale**. Ce modèle économique est souvent hybride et mixe des subventions publics, privées et de la vente de biens ou de services.
3. **Une gouvernance démocratique**, qui peut prendre des formes très variées, notamment selon la forme juridique. Dans le mouvement coopératif par exemple, on applique le principe « une personne = une voix ».
4. **La lucrativité limitée**, c'est-à-dire la rentabilité mise au service de la finalité sociale. L'argent n'est pas une fin en soi mais un moyen d'atteindre l'utilité sociale pour atteindre ce principe. Par exemple encadrement de l'échelle des salaires, processus de décision sur lequel la propriété du capital n'influe pas, rémunération du capital limitée, réinvestissement des bénéfices dans le projet social...

## L'ESS en 4 principes : zoom sur l'utilité sociale



❖ **Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'ESS, Article 2**

Sont considérées comme poursuivant une utilité sociale au sens de la présente loi les entreprises dont l'objet social satisfait à titre principal à l'une au moins des trois conditions suivantes :

1. Elles ont pour objectif d'apporter, à travers leur activité, un **soutien à des personnes en situation de fragilité** soit du fait de leur situation économique ou sociale, soit du fait de leur situation personnelle et particulièrement de leur état de santé ou de leurs besoins en matière d'accompagnement social ou médico-social. Ces personnes peuvent être des salariés, des usagers, des clients, des membres ou des bénéficiaires de cette entreprise ;
2. Elles ont pour objectif de **contribuer à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles, à l'éducation à la citoyenneté**, notamment par l'éducation populaire, **à la préservation et au développement du lien social ou au maintien et au renforcement de la cohésion territoriale** ;
3. Elles **concourent au développement durable** dans ses dimensions économique, sociale, environnementale et participative, à la **transition énergétique** ou à la **solidarité internationale**, sous réserve que leur activité soit liée à l'un des objectifs mentionnés aux 1° et 2°.

# L'ESS en 4 principes : zoom sur les formes juridiques

**L'ESS en 4 principes**  
Zoom sur les formes juridiques

Les formes juridiques s'adaptent aux projets ; dans l'ESS la diversité des modalités de gouvernance et de fonctionnement des structures apportent une **diversité de statuts** :

COOPÉRATIVES  
MUTUELLES  
ASSOCIATIONS  
SOCIÉTÉS COMMERCIALES  
FONDATIONS

Source : CNCRESS, Atlas de l'ESS, 2017

Les formes juridiques s'adaptent aux projets dans l'ESS, et font varier les modalités de gouvernance et de fonctionnement des structures. **Depuis 2014, l'ESS compte cinq familles de statuts** :

- ❖ La famille des coopératives ;
- ❖ La famille des associations ;
- ❖ La famille des mutuelles ;
- ❖ La famille des fondations ;
- ❖ La famille des sociétés commerciales.

## L'ESS en quelques chiffres

**L'ESS en quelques chiffres**

- ✓ 13 millions de bénévoles,
- ✓ 2,3 millions de salariés,
- ✓ 5 000 créations d'entreprises chaque année,
- ✓ 164 000 entreprises : associations, coopératives, mutuelles, fondations...
- ✓ 10,5% de l'emploi salarié français,
- ✓ Plus de 10% du PIB.

Source : CNCRESS, Atlas de l'ESS, 2017

- ❖ **Quelques chiffres selon le CNCRESS (Atlas de l'ESS, 2017) :**
- 13 millions de bénévoles,
- 2,3 millions de salariés,
- 5 000 créations d'entreprises chaque année,
- 164 000 entreprises : associations, coopératives, mutuelles, fondations...
- 10,5% de l'emploi salarié français,
- Plus de 10% du PIB.

## Quelques exemples d'entreprises de l'ESS : Le réseau Cocagne, Rejoué, Habitat des possibles et Enercoop

**Quelques exemples d'entreprises de l'ESS**

**Le Réseau Cocagne**

Quelle forme juridique ?  
Le Réseau Cocagne est une association loi 1901, qui a pour objet de promouvoir et développer des circuits courts de produits agricoles locaux.

Quelle activité ?  
Le Réseau Cocagne propose des paniers de produits agricoles locaux, directement issus des producteurs.

Quelle image ?  
Le Réseau Cocagne est une association loi 1901, qui a pour objet de promouvoir et développer des circuits courts de produits agricoles locaux.

**Quelques exemples d'entreprises de l'ESS**

**Le Réseau Cocagne**

Quelle forme juridique ?  
Le Réseau Cocagne est une association loi 1901, qui a pour objet de promouvoir et développer des circuits courts de produits agricoles locaux.

Quelle activité ?  
Le Réseau Cocagne propose des paniers de produits agricoles locaux, directement issus des producteurs.

Quelle image ?  
Le Réseau Cocagne est une association loi 1901, qui a pour objet de promouvoir et développer des circuits courts de produits agricoles locaux.

Ces quatre illustrations sont données à titre d'exemples : n'hésitez pas à en choisir d'autres : en fonction de votre région, de votre secteur d'activité, de l'actualité...

Vous pouvez également faire témoigner une entreprise sociale pour illustrer vos propos.

**Quelques exemples d'entreprises de l'ESS**

**Rejoué**

Quelle forme juridique ?  
Rejoué est une association loi 1901, qui a pour objet de promouvoir et développer des circuits courts de produits agricoles locaux.

Quelle activité ?  
Rejoué propose des paniers de produits agricoles locaux, directement issus des producteurs.

Quelle image ?  
Rejoué est une association loi 1901, qui a pour objet de promouvoir et développer des circuits courts de produits agricoles locaux.

**Quelques exemples d'entreprises de l'ESS**

**Rejoué**

Quelle forme juridique ?  
Rejoué est une association loi 1901, qui a pour objet de promouvoir et développer des circuits courts de produits agricoles locaux.

Quelle activité ?  
Rejoué propose des paniers de produits agricoles locaux, directement issus des producteurs.

Quelle image ?  
Rejoué est une association loi 1901, qui a pour objet de promouvoir et développer des circuits courts de produits agricoles locaux.

## Quelques acteurs clés pour s'informer



❖ **L'Avise** a pour mission de développer l'économie sociale et solidaire (ESS) et l'innovation sociale en accompagnant les porteurs de projet et en contribuant à structurer un écosystème favorable à leur développement. Créée en 2002, l'Avise est une agence collective d'ingénierie qui travaille avec des institutions publiques et des organisations privées soucieuses de contribuer à l'intérêt général.

- ❖ **Le Conseil national des chambres régionales de l'ESS (CNCRESS)** représente et anime le réseau des 18 CRESS qui regroupent ensemble plus de 1500 adhérents, réseaux et entreprises de l'ESS dans toute la France. Les CRESS ont pour mission d'assurer la promotion et le développement de l'ESS ainsi que son développement et sa représentation sur les territoires.
- ❖ **Coopérer Pour Entreprendre** porte l'ambition de positionner l'entrepreneuriat collectif et coopératif comme forme incontournable d'entrepreneuriat en France. Ce réseau réunit 75 coopératives d'activité et d'emploi (CAE) qui partagent un projet commun, des valeurs et des méthodes.
- ❖ **COORACE**, fédération nationale de l'économie sociale et solidaire, rassemble 548 entreprises militantes réparties sur l'ensemble du territoire.
- ❖ **ESS France** assure, au plan national, la représentation et la promotion de l'ESS. Elle assure la représentation auprès des pouvoirs publics nationaux des intérêts de l'ESS, sans préjudice des missions de représentation des organisations professionnelles ou interprofessionnelles du secteur.
- ❖ **France Active** accélère la réussite des entrepreneurs en leur apportant conseils, financements et connexion avec un large réseau de partenaires.
- ❖ **La fédération des entreprises d'insertion** représente les entreprises d'insertion et entreprises de travail temporaire d'insertion en France.
- ❖ **La Fonda est** une plateforme d'intelligence collective, elle coproduit des éclairages pour nourrir les choix stratégiques des acteurs du monde associatif.
- ❖ **Le Labo de l'ESS** est un think tank qui construit, par un travail collaboratif, des axes structurants de l'économie sociale et solidaire, à partir d'initiatives concrètes, innovantes et inspirantes issues des territoires.
- ❖ **Le Mouvement associatif** est le porte-voix des dynamiques associatives. Son rôle est de promouvoir le fait associatif, de faire entendre la voix des associations dans le débat public et de permettre aux associations de « faire mouvement ».
- ❖ **Le Mouves est le mouvement des entrepreneurs sociaux** en France. Depuis sa création en 2010, il fédère et fait progresser les entrepreneurs sociaux d'une part, et sensibilise le grand public à la cause de l'entrepreneuriat social d'autre part.
- ❖ **La Fédération nationale de la Mutualité Française** regroupe les mutuelles de complémentaire santé et prévoyance.
- ❖ **La Confédération Générale des Scop (CGSCOP)** est le porte-parole du mouvement des sociétés coopératives de production (Scop) et des sociétés coopératives d'intérêt collectif (Scic) auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques, économiques et sociaux.
- ❖ **L'Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire (UDES)**, regroupe 23 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 16 branches et secteurs professionnels. C'est la seule organisation multi-professionnelle de l'économie sociale et solidaire. Elle rassemble 80% des employeurs fédérés de l'économie sociale et solidaire.

## Pour aller plus loin : l'agrément ESUS

**Clavise**

**Pour aller plus loin**  
L'agrément ESUS

**L'agrément ESUS (2014)**

- ✓ Créé par la loi ESS de 2014 ;
- ✓ Permet notamment aux entreprises à statut commercial (SA, SAS, SARL) respectant les principes de l'ESS de se reconnaître comme tel et d'avoir accès à des financements dédiés ;
- ✓ Pour l'avoir, un dossier est à remettre en préfecture.



Service aux entreprises de l'ESS

### ❖ Agrément ESUS

Créé dans la loi ESS de 2014, il permet à n'importe quelle structure d'être reconnue comme structure de l'ESS. Pour cela, elle doit respecter un certain nombre de critères liés aux principes de l'ESS : recherche d'utilité sociale comme objectif principal de l'entreprise, politique de rémunération respectant un écart de salaires de 1 à 5, pas de cotation en bourse... Cet agrément permet aux entreprises à statut commercial de se reconnaître comme faisant partie du mouvement de l'ESS et de bénéficier de financements dédiés.

## Pour aller plus loin : la loi PACTE

**Clavise**

**Pour aller plus loin**  
La Loi PACTE

**La Loi PACTE et les entreprises à missions (2019)**

- ✓ Permet aux entreprises commerciales de se définir statutairement, en plus du but lucratif, une finalité d'ordre social ou environnemental.
- ✓ Ces structures ne font pas partie de l'ESS même si leurs valeurs en sont proches.
- ✓ La certification B-Corp permet à des entreprises du monde entier d'être reconnu dans leurs missions sociales et environnementales.



*Exemples d'entreprises à mission : Nature & Découvertes, Valrhona, VEJA...*

Service aux entreprises de l'ESS

### ❖ Loi PACTE / Entreprises à mission

Face aux nombreux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, beaucoup d'entreprises souhaitent s'inscrire dans une mission sociale ou environnementale. La loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, dite loi PACTE, répond à cette demande en créant le statut d'entreprise à mission.

**Les entreprises à mission** sont des sociétés commerciales (à but lucratif) qui se définissent statutairement, en plus du but lucratif, une finalité d'ordre social ou environnemental.

**La certification B-Corp** est délivrée par l'organisme à but non lucratif B Lab suite à un processus de certification reposant sur des critères extra-financiers. Il est ainsi indépendant du cadre juridique et peut être demandé par des entreprises dans le monde entier.

## Pour aller plus loin : l'innovation sociale

**Clavise**

**Pour aller plus loin**  
L'innovation sociale (12)

**Innovation sociale, de quoi parle-t-on ?**  
C'est une réponse nouvelle à un besoin social auquel ni le marché ni les pouvoirs publics ne parviennent à répondre seuls

**Pourquoi faire ?**

**Répondre** aux besoins sociaux non ou mal satisfaits

**Décloisonner** les dimensions de l'innovation : produit, organisation, marketing, technologique...

**Construire ensemble** (entreprises, citoyens, pouvoirs publics) des solutions individuelles et collectives aux grands enjeux sociétaux

**Inspirer de nouvelles politiques publiques** : les crises financières et économiques amplifient l'obligation de remettre en question nos approches

Service aux entreprises de l'ESS

### ❖ Innovation sociale, de quoi parle-t-on ?

C'est une réponse nouvelle à un besoin social auquel ni le marché ni les pouvoirs publics ne parviennent à répondre seuls.

### ❖ Pourquoi faire ?

1. Répondre aux besoins sociaux non ou mal satisfaits ;
2. Décloisonner les dimensions de l'innovation : produit, organisation, marketing, technologique... ;
3. Construire ensemble (entreprises, citoyens, pouvoirs publics) des solutions individuelles et collectives aux grands enjeux sociétaux ;
4. Inspirer de nouvelles politiques publiques : les crises financières et économiques amplifient l'obligation de remettre en question nos approches.

# Pour aller plus loin : l'innovation sociale

**Clavise**

**Pour aller plus loin**  
L'innovation sociale (2/2)

**Quels critères pour caractériser une innovation sociale ?**

1. Réponse à un besoin social mal satisfait
2. Génération d'autres effets positifs
3. Besoin d'expérimentation et prise de risque
4. Implication des acteurs concernés

**Par quels acteurs ?**  
L'innovation sociale peut être aussi bien produite par les structures de l'ESS, d'autres entreprises commerciales, les pouvoirs publics ou encore les citoyens.



À lire  
Mode d'emploi :  
L'innovation sociale

Benjamin Auvergne - Clavise

## ❖ Quels critères pour caractériser une innovation sociale ?

1. Réponse à un besoin social mal satisfait ;
2. Génération d'autres effets positifs ;
3. Besoin d'expérimentation et prise de risque ;
4. Implication des acteurs concernés.

## ❖ Par quels acteurs ?

L'innovation sociale peut être aussi bien produite par les structures de l'ESS, d'autres entreprises commerciales, les pouvoirs publics ou encore les citoyens.

# S'engager

## dans l'économie sociale et solidaire

Au-delà de l'emploi et de l'entrepreneuriat dans l'ESS, il existe de nombreuses manières de s'engager pour une société plus durable : s'informer autrement, soutenir des initiatives, faire du bénévolat...

## S'engager bénévolement

**Clavise**

### S'engager bénévolement

**Le bénévolat de compétences**

- ✓ Permet d'aider des associations grâce à l'expertise métiers des professionnels
- ✓ De nombreuses missions dans des secteurs d'activités variés : communication, RH, web, finance, juridique...

**Exemples de structures permettant des mises en relation :**  
Passerelles et Compétences, [WebAssos](#)

**Les missions de courte durée**

- ✓ Pour permettre à chacun de s'engager sans compétence particulière, sans avoir beaucoup de disponibilité

**Exemples de structures permettant des mises en relation :**  
Becobeco, Tous Bénévoles, [Cofus](#)

**D'autres formes de bénévolat**

- ✓ En rejoignant le conseil d'administration d'une association pour l'aider à consolider ou développer son projet
- ✓ En entreprise, en faisant du mécénat de compétences ou en partant en congés solidaires

Service Civique au appui de l'ESS

L'ESS peut s'aborder de façon très générale en faisant découvrir ses principes et ses valeurs, mais aussi en impulsant des actions citoyennes. Elle offre de nombreuses opportunités de bénévolat.

Celui-ci peut être une première manière de découvrir les structures associatives : donner du temps à une association, s'engager en mettant au service d'une structure ses compétences.

## Faire un volontariat

**Clavise**

### Faire un volontariat

**Le service civique**

- ✓ Un engagement volontaire au service de l'intérêt général ouvert aux 16-25 ans, élargi à 30 ans aux jeunes en situation de handicap.
- ✓ auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...)
- ✓ dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport
- ✓ sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine.
- ✓ indemnisé 580 euros net par mois

Pour en savoir plus : <https://www.service-civique.gouv.fr/>

**D'autres formes de volontariat**

- ✓ Le volontariat de solidarité internationale (VSI)
- ✓ Le volontariat de corps européen de solidarité (CES)
- ✓ ...

Pour en savoir plus : <https://www.france-volontaires.org/>

Service Civique au appui de l'ESS

### ❖ Le Volontariat de Service Civique

Toute personne âgée de plus de 25 ans peut effectuer un volontariat de Service Civique pour mener à bien, sur des périodes de 6 à 24 mois des missions d'intérêt général auprès d'associations, de fondations reconnues d'utilité publique ou, dans les départements et collectivités d'outre-mer, de personnes morales de droit public. Les volontaires bénéficient d'une indemnisation et d'une couverture sociale complète financées par l'organisme d'accueil.

### ❖ D'autres formes de volontariat

Il y a notamment différentes formes de volontariat d'intérêt général à l'étranger (VSI, Corps Européen de solidarité...) à découvrir sur le site de France Volontaires.

## Soutenir financièrement des initiatives

**Clavise**

### Soutenir financièrement des initiatives

**Les dons aux entreprises de l'ESS permettant des déductions d'impôts ou encore les micro-dons**

**La finance solidaire : donnez du sens à votre épargne en la plaçant sur des produits d'épargne solidaire**

**La finance participative :**

- ✓ Les club Cigales
- ✓ Les plateformes de financement participatif :
  - ✓ Les plateformes de dons, avec ou sans contreparties (crowdfunding)  
Ex. HelloAsso, Ulule, KissKissBankBank, Tudigo
  - ✓ Les plateformes de prêts gratuits ou rémunérés  
Ex. Babyloan, Spear
  - ✓ Les plateformes d'investissement au capital d'une entreprise  
Ex. LITA.co, WeDoGood, CIGALES

Service Civique au appui de l'ESS

Une autre manière de découvrir des structures de l'ESS peut être de les soutenir financièrement et notamment à travers :

### ❖ Les dons et micro-dons, directement aux structures d'utilité sociale

Ces plateformes sont très sollicitées par les porteurs de projets et les contributeurs. Dans ce cas, plusieurs montants de don sont proposés aux investisseurs, avec des contreparties proposées pour chaque catégorie. Si KissKissBankBank et Ulule sont les plus connues, il en existe une multitude d'autres.

### ❖ Les plateformes de prêts gratuits ou rémunérés

Cette deuxième catégorie de financement participatif connaît elle aussi un réel succès. L'internaute sélectionne un ou plusieurs projets, propose un emprunt en fixant lui-même le taux d'intérêt. Si l'offre est retenue par le porteur de projet, il est ensuite remboursé de manière régulière (généralement mensuelle). Cette formule de prêt entre particuliers tend à devenir une véritable alternative aux banques dans le processus de financement.

### ❖ Les plateformes d'investissement au capital d'une entreprise

Le financement participatif en capital, aussi appelé « equity crowdfunding », permet aux internautes de financer l'activité de petites ou moyennes entreprises (PME) via une prise de participation en actions. Ils deviennent alors actionnaires, et peuvent recevoir une rétribution financière via les dividendes et la plus-value potentielle réalisée. Les tickets d'entrée pour entrer dans ce type d'actionnariat sont relativement modérés, à partir de 100 euros, avec des frais d'entrée qui varient de 1 à 5% des sommes engagées.

## Des médias pour s'informer autrement



Pour découvrir de nombreuses initiatives, il existe des médias qui parlent de l'ESS, de l'entrepreneuriat social et de tous les acteurs qui essayent de faire avancer la société vers plus de durabilité : certains en magazine papier, d'autres sur Internet.

# Travailler

## dans l'économie sociale et solidaire

Pour donner du sens à son emploi, relever les défis de notre société, mettre ses compétences au service d'un projet collectif et contribuer à remettre l'humain au cœur de notre économie.

# Situation du marché du travail : l'ESS recrute !

**Clavise**

**Situation du marché du travail : l'ESS recrute !**  
(1/2)

700 000 départs à la retraite d'ici 2025

4 secteurs principalement concernés :

- ✓ Action sociale
- ✓ Enseignement
- ✓ Santé
- ✓ Activités financières et d'assurance

Réfléchir à ses envies...

- ✓ Être sur le terrain ?
- ✓ Travailler dans une structure qui a du sens ?
- ✓ Développer ces nouvelles entreprises de l'ESS

Source : Observatoire des entreprises de l'ESS

## ❖ Pourquoi travailler dans une structure de l'ESS ?

Donner du sens à son emploi, relever les défis de notre société, mettre ses compétences au service d'un projet collectif, contribuer à remettre l'humain au cœur de notre économie... et de nombreux postes à pourvoir !

## ❖ Quatre secteurs principalement concernés :

- Action sociale (ex. : éducateur spécialisé, assistant social, conseiller en insertion professionnelle, etc.)
- Enseignement et formation (ex. : professeur dans une école associative, formateur)
- Santé (ex. : infirmier dans un EPHAD, aide-soignant dans un centre mutualiste)
- Activités financières et d'assurances (ex. : conseiller en assurance, chargé de clientèle).

## ❖ Réfléchir à ses envies

### 1. Être sur le terrain - Les métiers à dimension sociale

Lien social et familial, aides, soins et services à domicile, animation, logement social, tourisme social et familial, humanitaire (*Formation à des métiers spécifiques, souvent sur concours*).

### 2. Travailler dans une structure qui a du sens

*Les métiers qui permettent le fonctionnement de structures sociales*

Secrétariat ; communication ; ressources humaines ; finances.

*Et les métiers plus généralistes à profil cadre*

Chef de projet ; Chargé de formation ; Responsable du développement... (*Formation à des branches d'activités, plus ou moins généraliste + privilégier des stages dans des structures de l'ESS*).

### 3. Développer ces nouvelles entreprises

*Des métiers spécifiques au développement de l'ESS*

Ce dernier type de missions se développe mais il y a peu de recrutements car il y a peu de structures et souvent avec des effectifs réduits. Les profils recherchés sont souvent des profils type "chargé de mission" ou "chargé de projet" de niveau bac +4/+5, spécialistes de l'ESS.

*Créer son propre projet* : Formation à l'entrepreneuriat

## Situation du marché du travail : l'ESS recrute !

**Q** **avise**

### Situation du marché du travail : l'ESS recrute ! (2/2)

**Diversité des structures, des contrats et des profils.**

**Des salaires proches du privé hors ESS :**

- ✓ 80 % des salaires annuels sont compris dans une fourchette de 26 à 57,5k €.

**Baromètre de la qualité de vie au travail de la Mutuelle Chorum :**

- ✓ 80 % de salariés de l'ESS se disent satisfaits quant à l'intérêt et le contenu de leur poste (85 % des cadres)
- ✓ 70 % se déclarent être satisfaits de leur situation professionnelle

Source : UDES [www.udes.fr](http://www.udes.fr) et Baromètre Chorum : [www.chorum.fr/barometre/](http://www.chorum.fr/barometre/)

Service des opportunités de l'ESS

### ❖ Diversité des contrats :

- Des contrats dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (PEC) pour aider des personnes éloignées de l'emploi à s'insérer. Le PEC ne concerne que les employeurs du secteur non-marchand pouvant remplir les engagements liés à ce contrat. Il y a donc de nombreux emplois PEC dans l'ESS mais ils s'adressent avant tout aux publics les plus éloignés du marché du travail.
- Ne pas confondre emploi, bénévolat et volontariat ! Les contrats de Service Civique sont des volontariats et non des emplois.

### ❖ Niveau de salaire :

- A niveau d'étude égal, un salarié du public, du privé et du privé non-lucratif gagnera à peu près le même salaire. Les écarts se creusent par la suite même si 80% des salaires de l'ESS sont compris dans une fourchette de 26 à 57,5k€ par an.

## Conseils

**Q** **avise**

### Conseils

**Des sites pour trouver des offres d'emploi**

[jobs.makesense.org](http://jobs.makesense.org)  
[www.jobforchange.org/jobs](http://www.jobforchange.org/jobs)  
[refedtd.org/offres-emploi/](http://refedtd.org/offres-emploi/)

**Pour s'inspirer et découvrir des témoignages**

Réalisé par l'Avise dans le cadre du programme Jeun'ESS, ce livret compile une sélection de témoignages de salariés de TESS, rédigés par des journalistes professionnels.



Service des opportunités de l'ESS

# Entreprendre

**dans l'économie sociale et solidaire**

**Une façon d'impulser un changement social  
et de faire évoluer la société dans son ensemble !**

# Rappel : les principes de l'ESS

**Clavise**

Rappel : les principes de l'ESS

Les entreprises de l'ESS placent l'**efficacité économique au service de l'humain et de l'environnement**, et non l'inverse !

**4 PRINCIPES**

- Poursuite d'une utilité sociale
- Recherche d'un modèle économique viable
- Gouvernance démocratique
- Lucrativité limitée

Service aux entreprises de l'ESS

Pour plus de détails, se référer à la partie 1

## En pratique : poursuivre une utilité sociale

**Clavise**

En pratique  
Poursuivre une utilité sociale

**POURSUITE D'UNE UTILITÉ SOCIALE**  
soutenir des personnes en situation de fragilité lutter contre les exclusions et les inégalités.

- Par ses salariés**  
Lutter contre l'exclusion, créer ou maintenir des emplois durables et de qualité
- Par ses clients**  
Développer du lien social, donner accès à des biens de première nécessité
- Par sa production**  
Valoriser un territoire, un patrimoine ou un environnement, garantir un juste revenu aux producteurs

Service aux entreprises de l'ESS

L'objet même d'une entreprise sociale est de répondre à un besoin social, sociétal ou environnemental et, autrement dit, de produire, au-delà de la seule valeur économique, de la **valeur sociale et/ou environnementale**. Il existe 3 manières, pour une entreprise, d'être sociale :

- ❖ **Par ses salariés** : son impact social peut venir de la manière dont elle recrute et forme ses salariés (salariés en exclusion ou territoire sinistré par exemple).
- ❖ **Par ses « clients » (ou bénéficiaires)** : elle peut s'adresser à une clientèle qui n'a pas accès au marché traditionnel.
- ❖ **Par sa production** : la mission de l'entreprise est alors d'induire un impact social dans sa méthode de production (juste revenu pour les producteurs, valorisation d'un patrimoine...).

## En pratique : rechercher un modèle économique viable

**Clavise**

En pratique  
Rechercher un modèle économique viable

**RECHERCHE D'UN MODÈLE ÉCONOMIQUE VIABLE**

<p><b>Un projet économique</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Production de biens et de services</li> <li>Création de richesses et d'emplois</li> <li>Équilibre entre les revenus et les dépenses</li> <li>Prise de risque et innovation</li> </ul>	<p><b>Des ressources hybrides</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Recettes issues de la vente de biens et services</li> <li>Fonds publics</li> <li>Fonds issus de particuliers et d'entreprises</li> <li>etc.</li> </ul>
---	---

Service aux entreprises de l'ESS

Contrairement aux stéréotypes communs, une entreprise sociale doit produire de la valeur, générer de l'argent, faire du profit et être rentable.

Ce qui distingue l'entreprise sociale des autres entreprises, c'est le fait qu'elle puisse **avoir recours à des ressources d'origines diverses** : ressources issues du marché mais aussi fonds publics, vente de prestations et de services, fonds issus de particuliers et d'entreprises, etc. C'est ce que l'on appelle des **ressources hybrides**.

## En pratique : mettre en place une gouvernance démocratique et une lucrativité limitée

**Clavis**

### En pratique

Mettre en place une gouvernance démocratique et une lucrativité limitée

**GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE**

**LUCRATIVITÉ LIMITÉE**

Un processus de décision incluant les différentes parties prenantes de l'entreprise.

La rentabilité mise au service de la finalité sociale :

- ✓ Rémunération limitée du capital,
- ✓ Encadrement de l'échelle des salaires,
- ✓ Excédents au service des hommes et du projet.

Service des entreprises de l'INSEE

Les entreprises sociales s'attachent à garantir une **répartition équitable des excédents**, en donnant la priorité au développement du projet d'entreprise. **La gouvernance est participative**, pas individuelle : elle est partagée par l'ensemble des parties prenantes de l'entreprise.

Comme elle répond à des besoins locaux, l'entreprise sociale est ancrée sur un territoire, elle n'est pas délocalisable. Cependant, elle peut être répliquée, essaimée sur d'autres territoires.

**La rémunération du capital est limitée.** C'est la personne qui est au cœur du projet, pas le capital. Les salaires sont généralement encadrés.

## Entreprendre dans une diversité de secteurs



## Se faire accompagner

**Clavis**

### Se faire accompagner

(114)

En France, 50 % des entreprises nouvelles disparaissent au cours de leurs cinq premières années, alors que seules 34 % des entreprises accompagnées disparaissent à ce stade.

**Pourquoi se faire accompagner ?**

1. Prioriser ses actions
2. Structurer son projet
3. Surmonter les périodes de doutes
4. Construire son modèle économique
5. Développer son réseau

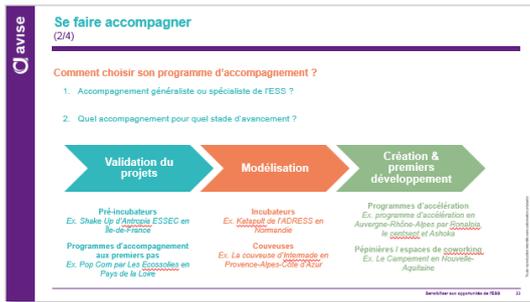
Service des entreprises de l'INSEE

*Données : Les chiffres clés des entreprises en France en 2019, Wydden, septembre 2019*

1. **Pour prioriser ses actions** : avoir un regard critique sur le développement du projet et la pertinence des actions mise en place, être pragmatique et justifier ses choix.
2. **Pour structurer son projet** : prendre du recul, avoir un accompagnement dans la réflexion stratégique et faire appel à des spécialistes (comptable, juriste, expert des levées de fonds, etc.) en cas de besoin.

3. **Pour surmonter les périodes de doutes** : l'entrepreneuriat ressemble plutôt à des montagnes russes qu'à une ligne droite, l'accompagnateur peut offrir un soutien moral pour affronter les coups durs.
4. **Pour construire son modèle économique** : le modèle économique des entreprises sociales est souvent plus complexe que celui d'une entreprise traditionnelle ; l'aide d'un professionnel, disposant d'une connaissance fine de ces modèles hybrides et des possibilités de financement, est un vrai plus.
5. **Pour développer son réseau** : les accompagnements se font en partie de manière collectives, c'est l'occasion de rencontrer d'autres entrepreneurs. Les accompagnateurs peuvent aussi faciliter la mise en relation avec de potentiels partenaires privés et publics.

## Se faire accompagner



**Se faire accompagner**  
(214)

Comment choisir son programme d'accompagnement ?

1. Accompagnement généraliste ou spécialiste de l'ESS ?
2. Quel accompagnement pour quel stade d'avancement ?

Validation du projet → Modélisation → Création & premiers développements

**Pré-incubateurs**  
Ex. Shake Up d'Alsace ESSEC en Ile-de-France

**Incubateurs**  
Ex. Katalyst de PROGRESS en Normandie

**Programmes d'accompagnement aux premiers pas**  
Ex. Pop Com par Les Escapades en Pays de la Loire

**Couveuses**  
Ex. La couveuse d'Arzac en Provence-Alpes-Côte d'Azur

**Programmes d'accélération**  
Ex. programme d'accélération en Auvergne-Rhône-Alpes par @accso2016 le @accso2016 et Ashoka

**Pépinières / espaces de coworking**  
Ex. Le Campement en Nouvelle-Aquitaine

Illustration : un homme et une femme discutent devant un ordinateur.

### ❖ Généraliste vs. Spécialiste ?

Comme tout créateur d'entreprise, il est possible de se faire accompagner par différents dispositifs : CCI, BGE, Réseau Entreprendre, pépinières, etc.

Les spécialistes ont l'avantage de connaître la particularité des modèles économiques et des modes de gouvernance liés à ce type de projets.

### ❖ Stade d'avancement ?

L'écosystème de l'accompagnement est construit selon le stade de maturité des projets : des programmes d'accompagnement des premiers pas, des pré-incubateurs, des incubateurs, des couveuses, des coopératives d'activités et d'emplois, des pépinières encore des espaces de coworking.

### ❖ Cf. les cartographies de l'Avise

<https://www.avise.org/ressources/cartographies-des-acteurs-de-l'accompagnement-a-lemergence-et-l'acceleration-ess>

## Se faire accompagner



**Se faire accompagner**  
(314)

Comment choisir son programme d'accompagnement ?

3. Quels autres critères à prendre en compte ?
  - ✓ Temps à disposition pour le projet
  - ✓ Thématiques du projet
  - ✓ Profil de l'entrepreneur
  - ✓ Contenu du programme
  - ✓ Modalité de sélection
  - ✓ Coût de l'accompagnement

[www.avise.org](http://www.avise.org)

Une vidéo et des cartographies pour se repérer parmi tous les accompagnements

Illustration : un homme et une femme discutent devant un ordinateur.

### ❖ Autres critères à prendre en compte pour choisir son programme d'accompagnement :

1. *Temps à disposition pour le projet / pour l'accompagnement.* Certains programmes d'accompagnement s'adressent à des personnes qui gardent un emploi en parallèle ; d'autres s'adressent plutôt à des personnes qui consacrent 100% de leur temps à leur projet.

2. *Thématique / catégorie du projet.* Il existe des programmes dédiés à certains secteurs d'activités (médias, nouvelles technologies, etc.).

3. *Profil de l'entrepreneur.* Certains accompagnateurs s'adressent aussi à des publics en particulier : femmes, entrepreneurs résidant en quartiers prioritaires, etc.
4. *Contenu du programme.* Il y a des formes d'accompagnements très variées : formations collectives, des entretiens individuels, un accès à un espace de travail, à un réseau d'entrepreneurs, des conseils par des experts, un appui à la recherche de financement, un accès à des financements spécifiques, la participation certains événements, etc.
5. *Modalité de sélection.* Des dispositifs lancent plutôt des appels à projets à certaines périodes de l'année, d'autres reçoivent des candidatures sur dossier toute l'année, d'autres encore s'appuient sur des compétitions et des concours... En fonction, le coût des programmes d'accompagnement varie.
6. *Coût de l'accompagnement.* Ces dispositifs sont pour la plupart soutenus par des acteurs privés et publics, ils demandent pour autant souvent une participation financière qui peut varier.

## Se faire accompagner



<https://www.avise.org/ressources/cartographies-des-acteurs-de-l'accompagnement-a-lemergence-et-lacceleration-ess>

## Se faire financer

**Se faire financer**  
(1/2)

Comme dans l'entrepreneuriat plus classique, l'obtention d'un premier financement fait souvent effet levier. Pour lancer leurs premières activités, les entrepreneurs sociaux ont tendance à se tourner vers les acteurs publics, les fondations ou à recourir à leurs fonds propres mais certains préfèrent éviter de dépendre de subventions au démarrage. Au démarrage, les entrepreneurs sont confrontés à quatre principaux besoins en financement :

1. Le financement de l'étude d'opportunité et de l'expertise juridique et stratégique ;
2. Les charges, c'est-à-dire les coûts ou les dépenses supportés dans le cadre de vos activités : le loyer, les salaires, les frais bancaires, etc. ;
3. Les investissements, qui correspondent aux dépenses à un instant T pour des biens ou des services qui serviront plusieurs fois au cours de l'activité ;
4. Le besoin en fonds de roulement (BFR), qui correspond au besoin en trésorerie.

[www.avise.org](http://www.avise.org)  
Une vidéo et des cartographies pour se repérer parmi tous les financements

- ❖ Au démarrage et par la suite, vous serez confronté à **quatre principaux besoins en financement**, pour lesquels les réponses sont variées :
1. *Le financement de l'étude d'opportunité et de l'expertise juridique et stratégique*, c'est-à-dire le temps passé à poser les bases du projet, à prospecter et à se mettre en réseau ainsi que l'éventuel recours à des prestataires par exemple pour rédiger ses statuts ;

2. *Les charges*, c'est-à-dire les coûts ou les dépenses supportés dans le cadre de vos activités : le loyer, les salaires, les frais bancaires, etc. Les charges ne se couvrent pas avec des prêts mais avec des produits tels que les ventes, les subventions, les abonnements, etc. ;
3. *Les investissements*, qui correspondent aux dépenses à un instant T pour des biens ou des services qui serviront plusieurs fois au cours de l'activité, comme par exemple une machine, un local ou encore un fonds de commerce, dont l'utilisation s'étend sur plusieurs années. Il est donc cohérent de les financer sur plusieurs années, avec des prêts à moyen terme, par exemple ;
4. *Le besoin en fonds de roulement (BFR)*, qui correspond au besoin en trésorerie, c'est-à-dire aux fonds immédiatement mobilisables pour financer les dépenses du quotidien. Il peut être lié au décalage du paiement des factures, à l'attente du versement d'une subvention ou à l'achat du stock par exemple. C'est un besoin permanent.

## Se faire financer : cartographie des offres de financement



- ❖ En fonction du stade de développement de votre projet, différents outils peuvent également être mobilisés.

<https://www.avise.org/ressources/cartographie-des-offres-de-financement-ess-0>

## Conseils

**Conseils**

Un guide pour vous lancer dans l'aventure entrepreneuriale

- ✓ Les bonnes questions à se poser
- ✓ Outils
- ✓ Retours d'expériences
- ✓ Parole d'experts

Pour s'inspirer et découvrir des témoignages

Des portraits de structures de l'ESS sur [www.avise.org/portraits](http://www.avise.org/portraits)

Des dossiers thématiques sur des secteurs d'activités ciblés [www.avise.org/dossiers](http://www.avise.org/dossiers)

**SE LANCER**  
DANS L'ENTREPRENEURIAT SOCIAL

# Conclusion

## Répondre aux questions et conclure



❖ Réservez du temps à la fin de votre intervention pour échanger avec la salle et répondre aux questions.

❖ A la fin, vous pouvez proposer un tour de table en posant quelques questions :

Par où allez-vous commencer pour votre recherche ?

Quelle est votre prochaine action ?

Que reprenez-vous de cet atelier ?

